

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité des Éboulements, tenue le lundi 7 avril 2025 à 20 h à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal situé au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Sylvie Bolduc, mairesse suppléante, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Diane Tremblay
Michel Crevier
Mario Desmeules
Évelyne Tremblay

Étaient absents : Emmanuel Deschênes, maire
Mathieu Bouchard, conseiller

Assiste également à la réunion Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADOPTION FINALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
 - 274-24 PLAN D'UBANISME
 - 275-24 ZONAGE
 - 276-24 LOTISSEMENT
5. AVIS DE MOTION RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
 - 279-24 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA)
6. ADOPTION DES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS
 - 279-24 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA)
7. ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS 2024 LIÉS À L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
8. DÉPÔT DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES
9. DEMANDE PIIA POUR CONSTRUCTION D'UN CHALET — RANG SAINT-FRANÇOIS, LOT 6 494 068
10. MANDAT D'ANALYSE D'OPPORTUNITÉS – CASERNE INCENDIE
11. OFFRE DE SERVICES FQM — RÉFECTION DE PONCEAUX ET RECHARGEMENTS
12. MANDAT GINGRAS POULIOT NOTAIRES — ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 5 440 685
13. MANDAT TREMBLAY FORTIN ARPENTEURS GÉOMÈTRES - LOT 5 440 685
14. MANDAT AU COMITÉ ZIP CHARLEVOIX-SAGUENAY — SUIVI DES CHAUVES-SOURIS
15. ACHAT RÉSERVOIRS INCENDIE
16. ACQUISITION D'UNE GRATTE NIVELEUSE POUR LES TRAVAUX PUBLICS
17. ACQUISITION DU LOT 6 533 312
18. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 377 000 \$
19. DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'INTÉGRATION D'UN CAMPEUR AU CAMP DE JOUR
20. VERSEMENT AU CAMP LE MANOIR — PROJET PAVILLON
21. ICARIUM — ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR LA MISE À NIVEAU DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE
22. ENTENTE DANS LE DOSSIER 200-32-710562-249 — COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES
23. NOMINATION SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
24. RÉOLUTION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT POUR LA SAISON ESTIVALE

- 25. DEMANDE DE DON
 - SCÈNES SISMIQUES
- 26. REPRÉSENTATIONS
- 27. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

64-04-25 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

65-04-25 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 soit adopté comme rédigé.

66-04-25 Adoption des comptes

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	1 270,47 \$
BELL CANADA	629,72 \$
BELL MOBILITÉ	96,68 \$
BGLA ARCHITECTURE	2 620,89 \$
CNESST	102,92 \$
COGÉCO	128,10 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	35,94 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	61,00 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	118,38 \$
ENTANDEM	270,74 \$
ÉQUIPEMENTS G.M.M.	726,34 \$
GESTION GROUPE TRAK	965,79 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 521,59 \$
LINDA GAUTHIER	537,50 \$
MALENFANT SERRURERIE INC.	183,67 \$
MJS INC.	2 405,12 \$
MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS	367,36 \$
MRC DE CHARLEVOIX	70,37 \$
RÉGIE DU BÂTIMENT	199,76 \$
SÉCUOR INC.	155,43 \$
STAPLES	91,95 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 008,91 \$
VISA (CÔNES DE SIGNALISATION)	264,97 \$
VISA (MAXI)	0,51 \$
VISA (POSTES CANADA)	3 437,52 \$
	19 271,63 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ARÉO-FEU	1 408,44 \$
ARSENAL (CMP MAYER)	108,36 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE ET ASSOCIÉS	224,20 \$
BELL CANADA	228,61 \$
BRIGADE DES POMPIERS	15 366,58 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	297,78 \$
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	892,36 \$
DUFOUR LA MALBAIE	333,37 \$

HYDRO-QUÉBEC	2 924,50 \$
PUROLATOR INC.	5,46 \$
SONIC	411,46 \$
VILLE DE BAIE ST-PAUL	7 578,09 \$
VISA (AMAZON)	297,75 \$
WEX	129,06 \$
	<hr/>
	30 206,02 \$

VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT

APSAM	400,00 \$
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES COURS D'EAU DU QUÉBEC	661,11 \$
BELL CANADA	228,61 \$
BELL MOBILITÉ	69,31 \$
BOIS M.J.	2 069,55 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	111,76 \$
CONSTRUCTION MP	4 770,03 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	354,80 \$
EXCAVATION JONATHAN BOIVIN	1 665,70 \$
F. MARTEL & FILS	4 264,42 \$
FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	43,45 \$
GARAGE EDMOND BRADET	490,31 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 061,31 \$
KARYN SIMARD	600,00 \$
MULTI SERVICES DESCHÊNES ENR.	1 713,12 \$
NAPA	1 496,82 \$
QUINC. ALPHIDE TREMBLAY	2 279,35 \$
SOLUGAZ	118,21 \$
TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHARLEVOIX	37,44 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	585,66 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	725,07 \$
VISA	118,19 \$
WEX	9 073,28 \$
	<hr/>
	32 937,50 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION

HYDRO-QUÉBEC	99,82 \$
SIGNEL SERVICES INC.	349,18 \$
	<hr/>
	449,00 \$

APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

BELL MOBILITÉ	(34,50) \$
BUREAU VÉRITAS	167,86 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	359,59 \$
CONSTRUCTION MP	3 784,18 \$
DRUMCO ÉNERGIE	798,40 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 071,49 \$
PRODUITS BCM LTÉE	1 205,41 \$
PUROLATOR INC.	33,80 \$
	<hr/>
	8 386,23 \$

TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

BELL MOBILITÉ	(23,30) \$
BUREAU VÉRITAS	543,26 \$
COGÉCO	128,10 \$
HYDRO-QUÉBEC	903,17 \$
PUROLATOR INC.	8,68 \$
	<hr/>
	1 559,91 \$

URBANISME

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	3 877,54 \$
VISA (ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME)	5,75 \$
	<hr/>
	3 883,29 \$

LOISIRS ET CULTURE

BELL CANADA	240,45 \$
ENTANDEM	541,48 \$
HYDRO-QUÉBEC	736,52 \$
	1 518,45 \$
TRAVAUX TECO	
TETRA TECH QI INC.	5 132,21 \$
	5 132,21 \$
TRAVAUX VOIRIES	
F.Q.M.	417,91 \$
	417,91 \$
ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE	
LAROUCHE LETTRAGE	1 122,99 \$
TRAFIC INNOVATION	7 645,84 \$
	8 768,83 \$
DONS	
FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX	250,00 \$
ACTIVITÉ ENFANT	41,00 \$
ACTIVITÉ ENFANT	47,00 \$
ACTIVITÉ ENFANT	41,00 \$
MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX	50,00 \$
ACTIVITÉ ENFANT	41,00 \$
	470,00 \$
TOTAL	113 000,98 \$

67-04-25 Adoption du Règlement 274-24 Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement 116-11 Plan d'urbanisme* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

CONSIDÉREANT QU'un avis de motion a été donné le 3 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des corrections mineures ont été apportés aux feuillets A et B1 du plan d'urbanisme suite à l'adoption du 1^{er} projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *Règlement 274-24 Plan d'urbanisme* révisé a été soumis à une consultation publique le 17 mars 2025 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de celle-ci, les commentaires des citoyens ont été entendus mais aucune modification n'a été faite au règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le *Règlement 274-24 Plan d'urbanisme* soit adopté ;
- **QU'**une résolution d'adoption soit transmise à la MRC de Charlevoix.

68-04-25 Adoption du Règlement de zonage 275-24

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement de zonage 117-11* aux fins notamment d'assurer la

conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des corrections mineures ont été apportées aux feuillets 1 b et 2 du règlement de zonage suite à l'adoption du 1^{er} projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement de zonage 275-24 révisé a été soumis à une consultation publique le 17 mars 2025 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de celle-ci, les commentaires des citoyens ont été entendus mais aucune modification n'a été faite au règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le *Règlement de zonage 275-24* soit adopté ;
- **QUE** le règlement soit soumis au processus d'approbation référendaire, tel que le prescrit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- **QUE** le règlement soit soumis au processus de conformité relativement au plan d'urbanisme révisé auprès de la Commission municipale, tel que prévu dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- **QU'**une résolution d'adoption soit transmise à la MRC de Charlevoix.

69-04-25 Adoption du Règlement de lotissement 276-24

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la Municipalité, de remplacer son *Règlement de lotissement 118-11* aux fins notamment d'assurer la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé de la MRC et d'assurer différentes autres modifications qui sont jugées utiles ;

CONSIDÉREANT QU'un avis de motion a été donné le 3 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement de lotissement 276-24 révisé a été soumis à une consultation publique le 17 mars 2025 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de celle-ci, les commentaires des citoyens ont été entendus mais aucune modification n'a été faite au règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le *Règlement de lotissement 276-24* soit adopté ;

- **QUE** le règlement soit soumis au processus de conformité relativement au plan d'urbanisme révisé auprès de la Commission municipale, tel que prévu dans la Loi *sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- **QU'**une résolution d'adoption soit transmise à la MRC de Charlevoix.

70-04-25 Avis de motion — Règlement 279-24 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le conseiller Michel Crevier donne avis qu'il sera soumis, pour adoption, le *Règlement 279-24 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ayant pour objet de réviser le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 156-13 de la Municipalité et elle dépose un projet de règlement ce jour au conseil.

71-04-25 Adoption du projet de Règlement 279-24 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour la Municipalité, de réviser son règlement sur les PIIA afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de même que d'y ajouter d'autres composantes ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti sur l'ensemble du territoire en encadrant les interventions.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité regroupe un grand nombre de bâtiments patrimoniaux de valeur élevée, supérieure et exceptionnelle sur son territoire selon l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par Bergeron Gagnon Inc. en 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces bâtiments se localisent dans des secteurs villageois de même que des espaces ruraux de grande valeur pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite protéger ces secteurs d'importance pour la collectivité de même qu'une partie des bâtiments patrimoniaux en faisant partie ;

CONSIDÉRANT QUE cette protection passe par l'encadrement des interventions sur ces bâtiments anciens de même que l'intégration des nouvelles constructions ;

CONSIDÉRANT QU'il a été jugé aussi pertinent d'encadrer les changements d'usage sur les bâtiments existants, les nouveaux affichages de même que l'aménagement des cours avant commerciale ;

CONSIDÉRANT QU'il est toujours à propos d'encadrer les nouvelles constructions sur les hauts sommets, les interventions faites pour les usages « Public et institutionnels », de même que celles faites sur les habitations multifamiliales H-3 et communautaire H-4 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le projet de règlement 279-24 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit adopté ;
- **QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fixée le 14 avril à 19 h.

72-04-25 Adoption des rapports annuels 2024 liés à l'avancement de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'an 6 de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, un rapport d'activités et les actions du plan de mise en œuvre pour le Service de sécurité incendie de la municipalité des Éboulements sont présentés au conseil municipal pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dépose un rapport d'opération en matière de protection incendie pour l'ensemble des municipalités pour cette même année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le rapport annuel d'activités pour l'année 2024 décrivant les actions dans le plan de mise en œuvre et les objectifs visés, ainsi que le rapport d'opération de la MRC soient adoptés tels que présentés.

73-04-25 Dépôt du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent adopter un plan d'intervention de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention est un outil de priorisation permettant une meilleure gestion des infrastructures municipales et des interventions pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que des chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention, une fois approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, constitue une condition d'octroi de l'aide financière pour les travaux de renouvellement des conduites desdits réseaux et des chaussées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'accepter** tel que déposé par la firme Tetra Tech, le plan d'intervention 2025-2029 de la Municipalité des Éboulements pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées, dont le conseil municipal déclare avoir pris connaissance, et d'autoriser ladite firme à le soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

74-04-25 Demande PIIA pour construction d'un chalet – rang Saint-François, lot 6 494 068

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été soumise à la Municipalité des Éboulements pour la construction d'un chalet dont la superficie totale est de 71,35 mètres carrés sur une dalle monolithique et dont la hauteur est de 5,03 mètres ;

CONSIDÉRANT que celle-ci est située dans la zone F-02 et qu'elle est assujettie au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 156-11 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU, suite à l'étude de la demande, considèrent que l'ensemble des objectifs et critères du PIIA pour la zone F-02 est respecté ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'accepter** la demande de PIIA pour la construction d'un chalet sur le lot 6 494 068 dans le rang Saint-François puisque l'ensemble des objectifs et critères requis est satisfait.

75-04-25 Mandat d'analyse d'opportunités — Caserne incendie

CONSIDÉRANT QUE des actions doivent être prises pour que le Service de sécurité incendie des Éboulements (SSI) réponde adéquatement au Schéma de couverture de risque de la MRC de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT QUE, parmi ces actions, l'amélioration de la caserne d'incendie s'avère essentielle ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse sommaire d'opportunités pour évaluer la faisabilité d'un projet de rénovation, d'agrandissement ou de relocalisation de la caserne d'incendie est requise pour faciliter la prise de décision ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- **D'accepter** l'offre de services professionnels de la firme d'architecture RÉGIS pour l'élaboration d'une étude d'opportunité pour une nouvelle caserne d'incendie aux Éboulements pour une somme totale de **15 600 \$** excluant les taxes.

76-04-25 Offre de services FQM — Réfection de ponceaux et rechargements

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection de ponceaux et de segments de chaussée sur les rangs Saint-Nicolas et Cap-Aux-Oies, travaux prévus dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2025 ;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels soumise par la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM, en date du 11 mars 2025, pour l'évaluation des travaux, l'élaboration de plans et devis et le dépôt du projet au PAVL 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- **D'**octroyer le mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la réalisation des services professionnels liés au projet de réfection de ponceaux et de chaussées, conformément à la proposition soumise, pour une somme totale de 48 000 \$ excluant les taxes.

77-04-25 Mandat Gingras Pouliot Notaires — Acquisition d'une partie du lot 5 440 685

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse Saint-François d'Assise (ci-après la « Fabrique ») souhaite céder, moyennant un prix de vente de 1 \$, à la Municipalité des Éboulements (ci-après la « Municipalité »), une partie du lot numéro 5 440 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (ci-après la « Partie du Lot ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Partie du lot est actuellement occupée et utilisée par la Municipalité pour divers usages publics, notamment l'aménagement et l'exploitation de terrains de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve un intérêt manifeste à acquérir la pleine propriété de la Partie du lot afin de pérenniser ses activités actuelles, de réaliser des travaux d'aménagement supplémentaires au bénéfice de la population locale et d'assurer une gestion optimale de cet espace public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- **D'**autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou son adjointe à signer le contrat de service acheteur préparé par l'étude Gingras Pouliot Notaires relativement à cette acquisition.

78-04-25 Mandat Tremblay & Fortin Arpenteurs-Géomètres

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse Saint-François d'Assise (ci-après la « Fabrique ») souhaite céder, moyennant un prix de vente de 1 \$, à la Municipalité des Éboulements (ci-après la « Municipalité »), une partie du lot numéro 5 440 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 (ci-après la « Partie du Lot ») ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve un intérêt manifeste à acquérir la pleine propriété de la Partie du lot afin de pérenniser ses activités actuelles, de réaliser des travaux d'aménagement supplémentaires au bénéfice de la population locale et d'assurer une gestion optimale de cet espace public ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'arpentage du lot 5 440 685 pour fins d'un projet de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tremblay & Fortin Arpenteurs-Géomètres avait procédé à l'arpentage du lot dans sa globalité en 2014 et en 2024 pour la régularisation la délimitation du périmètre urbain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** confier le mandat d'arpentage du lot 5 440 685 à la firme Tremblay & Fortin Arpenteurs-Géomètres pour fins d'un projet de lotissement.

79-04-25 Mandat au comité Zip Charlevoix-Saguenay — Suivi des chauves-souris et nichoirs des hirondelles

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements, notamment dans le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive, cherche à limiter la présence d'insectes piqueurs sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que ces insectes sont de plus en plus abondants et affectent la qualité de vie des citoyens et touristes ;

CONSIDÉRANT qu'un moyen de contrôler naturellement ces insectes se fait notamment par les chauves-souris, dû au grand nombre consommé par ces dernières en une nuit mais également par la présence d'hirondelles ;

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements souhaite aussi contribuer à la protection et à la conservation des chauves-souris et des hirondelles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un premier mandat sur les inventaires de chauves-souris et des hirondelles a été donné au comité ZIP Charlevoix-Saguenay en 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'un suivi de cet inventaire et l'entretien de leurs habitacles sont des étapes cruciales du projet afin de préserver ces espèces et leur habitat naturel ;

CONSIDÉRANT que ces actions auront un impact positif sur la diminution des insectes, sur le maintien de la biodiversité locale ainsi que sur la sensibilisation des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **DE** mandater le comité ZIP Charlevoix-Saguenay pour procéder au suivi des inventaires de chauves-souris et des hirondelles ainsi que des habitacles sur le territoire de la municipalité des Éboulements, pour une somme totale de **7 990 \$** excluant les taxes.

80-04-25 Acquisition de deux réservoirs pour l'installation de bornes sèches

CONSIDÉRANT QUE l'installation de bornes sèches prévue au Plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 dans les secteurs non desservis viendrait renforcer la capacité d'intervention des pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements a effectué les demandes de prix relativement à l'acquisition de deux premiers réservoirs pour l'installation de ces bornes sèches ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité de conseillers présents,

- **D'**acquérir les deux réservoirs auprès du plus bas soumissionnaire, soit L'Arsenal, pour une somme totale de **75 573,07 \$** incluant les taxes.

81-04-25 Acquisition d'une gratte niveleuse pour les travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le rechargement efficace de matériaux tels que le gravier, le sable ou autres matières, et le nivellement des chemins municipaux est essentiel pour assurer leur entretien et garantir leur sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une gratte niveleuse permettra d'améliorer l'efficacité des opérations de rechargement et de nivellement et de réduire les coûts à long terme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'acquérir** la gratte niveleuse auprès de Machinerie Lépine Inc., pour une somme totale de **24 729,97 \$** incluant les taxes.

82-04-25 Acquisition du lot 6 533 312

CONSIDÉRANT QU'Investissements Charlevoix Inc. désire disposer du lot 6 533 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité des Éboulements de se porter acquéreur de ce lot ;

CONSIDÉRANT les ententes intervenues entre la Municipalité des Éboulements et Investissements Charlevoix Inc. relativement à cette acquisition ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la Municipalité des Éboulements se porte acquéreur à un prix de vente de **1 967,83 \$** excluant les taxes du lot 6 533 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 ;
- **QUE** la vente soit consentie avec garantie légale ;
- **QUE** les frais et honoraires professionnels soient à la charge de la Municipalité des Éboulements ;
- **QUE** le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Éboulements, Jean-Sébastien Pilote, et le maire, Emmanuel Deschênes, soient autorisés à signer l'acte de vente à être préparé par Me Véronique Duchesne, notaire, ainsi que tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

83-04-25 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 377 000 \$ qui sera réalisé le 23 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billets pour un montant total de 377 000 \$ qui sera réalisé le 23 avril 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
-------------------------	-----------------------

268 — 23	55 600 \$
254 — 22	321 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D — 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 268 — 23 et 254 — 22, la Municipalité des Éboulements souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 avril 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) — trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	18 000 \$	
2027.	18 700 \$	
2028.	19 300 \$	
2029.	20 000 \$	
2030.	20 700 \$	(à payer en 2030)
2030.	280 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 268 — 23 et 254 — 22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 avril 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

84-04-25 Demande d'accompagnement pour l'intégration d'un campeur au camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite accommoder dans la mesure du possible les enfants à besoins particuliers afin de leur permettre de fréquenter le camp de jour au même titre que tous les enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut offrir un soutien pour financer les services d'un accompagnateur au camp de jour 2025 pour les enfants à besoin particulier ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation psychologique menée par les psychologues spécialisés de l'École Léonce-Boivin recommande qu'un service d'accompagnement soit offert à un enfant des Éboulements pour assurer une participation sécuritaire de celui-ci aux activités du camp de jour 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement est garant d'une expérience positive et sécuritaire pour l'enfant, pour les autres campeurs et pour l'ensemble de l'équipe du camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité assume la dépense équivalente au salaire et aux avantages sociaux d'un accompagnateur au camp de jour 2025 pour cet enfant des Éboulements, pour une durée de 8 semaines, pour une somme totale de **8 664,11 \$** et que ce montant soit remboursé au Camp le Manoir à la réception d'une facture.

85-04-25 Versement de l'aide financière en vertu de l'entente intervenue avec le Camp le Manoir des Éboulements pour la rénovation et l'agrandissement de son Pavillon

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** verser la somme de **166 485 \$** à Découverte Charlevoix (anciennement nommé Camp le Manoir), comme convenu en vertu de l'entente entre les deux parties pour la rénovation et l'agrandissement du Pavillon.

86-04-25 Icarium — étude d'opportunité sur la mise à niveau des services de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation du rapport de l'étude d'opportunité par la firme Icarium Groupe Conseil pour la mise en commun des ressources en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix le 20 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape consiste à communiquer à la MRC l'intention des municipalités participantes à poursuivre l'implantation d'une fourniture complète des services en sécurité incendie par la Ville de Baie-Saint-Paul par le biais de l'élaboration d'une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches à faire par le comité de travail qui aura notamment pour mandat de prioriser la durée de l'entente, les conditions d'opérations, les critères de répartition des coûts et la structure organisationnelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la Municipalité des Éboulements confirme à la MRC de Charlevoix et à la Ville de Baie-Saint-Paul l'intérêt de poursuivre la démarche d'optimisation des services de sécurité incendie en cours en travaillant sur l'entente encadrant la fourniture de services en sécurité incendie et de voir à la conclusion d'une éventuelle entente qui sera entérinée par le conseil, le cas échéant ;
- **QUE** la Municipalité des Éboulements délègue le directeur général Jean-Sébastien Pilote, pour représenter la municipalité au sein du comité de travail mandaté pour élaborer le projet d'entente intermunicipale relatif à l'implantation d'une fourniture complète des services en sécurité incendie par la Ville de Baie-Saint-Paul.

À 20 h 28, monsieur Mario Desmeules, conseiller municipal, quitte la salle pour une raison personnelle.

Monsieur le conseiller Mario Desmeules réintègre la salle à 20 h 31.

87-04-25 Entente dans le dossier 200-32-710562-249 — Cour du Québec, Division des petites créances

CONSIDÉRANT une demande de réclamation adressée à la Municipalité des Éboulements et portant le numéro 200-32-710562-249 ;

CONSIDÉRANT le processus de médiation avec la Cour du Québec, Division des petites créances ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'une entente hors cour afin de régler le litige ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**autoriser Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, à signer une entente hors cour avec la partie demanderesse, via la Cour du Québec, Division des petites créances, dans le dossier de réclamation 200-32-710562-249.

88-04-25 Nomination Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité nommait, en décembre 2023, Patrick Bouchard à titre de directeur du Service de sécurité incendie pour une période intérimaire de 12 mois ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à sa nomination officielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** Patrick Bouchard soit nommé officiellement à titre de directeur du Service de sécurité incendie des Éboulements en date du 7 avril 2025 ;
- **QUE** Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer l'entente à intervenir.

89-04-25 Résolution d'embauche du personnel étudiant pour la saison estivale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité embauche deux étudiants pour la saison estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le rendement des étudiants embauchés pour la saison estivale 2024 fut au-delà des attentes de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les deux étudiants ont manifesté un vif intérêt à reprendre leurs fonctions pour la saison estivale 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**embaucher Moris Bouchard et Jérôme Dubé aux postes de journaliers dès la fin de la période scolaire au taux horaire prévu à l'emploi.

90-03-25 Demande de don

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les dons suivants :

- Scènes sismiques— 5 000 \$

Représentations

La mairesse suppléante et les membres du conseil font part de leurs représentations au cours du mois de mars 2025.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 20 h 36 et se termine à 21 h 15.

91-04-25 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Je, madame Sylvie Bolduc, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens du deuxième alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Certification de crédit

Je, monsieur Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sylvie Bolduc
Mairesse suppléante

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et
Greffier-trésorier